

 **Secrétariat des instances**
Aziz CHABY
aziz.chaby@seneo.fr
Le 30 septembre 2024, à Nanterre
Nombre de page(s) : 14

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le 30 septembre, les membres du Comité syndical de Sénéo se sont réunis à 18h00 dans la salle du Comité, sis au 304 rue Paul Vaillant Couturier, 92 000 Nanterre, suivant la convocation adressée par la Présidente, en date du 20 septembre 2024.

Lors de l'ouverture de la séance :

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur François PETER, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE, <i>pouvoir à M. BEKKOUCHE</i> Monsieur Adda BEKKOUCHE
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY Monsieur Pascal PELAIN



Sur les 25 délégués en exercice, 14 délégués sont présents dont 2 sont munis d'un pouvoir. Ainsi les règles de quorum sont satisfaites, avec 14 membres en exercice présents.

La séance peut être ouverte.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Comité du 18 juin 2024
2. Délibération relative à l'adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'exercice 2023 (RPQS)
3. Délibération relative à l'adoption du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) 2023
4. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Conformément à l'article L. 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

A l'unanimité, Madame JACOB-CHAILLET est désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Madame FISCHER présente les différents événements ayant eu lieu depuis le comité syndical précédent :

- Vendredi 21 juin 2024 : Visite de l'usine par des élus de Suresnes
- Jeudi 27 juin 2024 : Réunion publique d'information pour les riverains suresnois du chantier de la Route des Fusillés de la Résistance.
- Vendredi 28 juin 2024 : Sénéo a fêté les 10 ans de son administration.
- Mercredi 3 juillet 2024 : Sénéo a accueilli plus d'une centaine de personnes (116) dans le cadre de la manifestation de Valérien fête l'été.
- Jeudi 4 juillet 2024 : Réunion publique d'information pour les riverains nanterriens du chantier de la Route des Fusillés de la Résistance.

Ainsi que les événements à venir :

- Mardi 7 octobre prochain, possibilité de se rendre sur les chantiers suivants, pour une visite :
 - o Déconstruction des anciens préfiltres pour la construction d'une timbale ;
 - o Maintenance de la tranche 2 de l'usine du Mont Valérien ;
 - o Route des Fusillés / rue des Plaideurs ;

Madame FISCHER rappelle aux délégués qu'un courriel leur a été adressée par Soizic SIVY, Responsable de la communication de Sénéo, afin de leur préciser, la liste des événements auxquels Sénéo s'associe dans les 10 communes.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 13 novembre à 18h.

1. Délibération n°2024_51 : Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical du 18 juin 2024

Objet :

Mme FISCHER rappelle que les délégués reçoivent le PV du précédent Comité lors de l'envoi de la convocation au Comité suivant.

Débats :

Mme FISCHER appelle les membres du Comité à se prononcer sur le procès-verbal.
Aucune observation n'est portée.

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **2** Nombre de votants : **16**

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2024_51 :

LE COMITÉ,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 18 juin 2024 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 18 juin 2024. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.



4/14

2. Délibération n° 2024_52 : Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2023 (RPQS)

Objet :

Pour la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – exercice 2023, Mme FISCHER donne la parole à Mme FISNOT, consultante chez ESPELIA, assistant à maîtrise d'ouvrage qui accompagne Sénéo dans le suivi du contrat de délégation et sur le choix du futur mode de gestion.

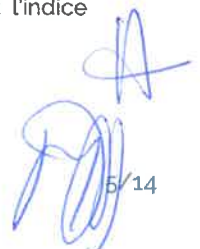
La présentation se décline en 3 temps :

- Les faits marquants de l'année 2023 avec :
 - o Les différents grands travaux dont :
 - Le dévoiement des réseaux pour le prolongement du tramway T1 à Colombes,
 - Le renouvellement des conduites de transport et de distribution des rues Caron et Normandie à Courbevoie,
 - La réhabilitation du réservoir de 5 000 M³ de l'usine du Mont Valérien à Nanterre,
 - La réhabilitation des canaux d'arrivée d'eau ozonée dans les filtres à charbon actif en grains,
 - La démolition du 74-76 Rue des Bas à Gennevilliers,
 - o Et les événements Sénéo de l'année 2023 :
 - Le 22 mars a eu lieu la journée mondiale de l'eau durant laquelle Emma HAZIZA, hydrologue, a été interviewée concernant le changement climatique sur le service de l'eau chez Sénéo,
 - Le festival bulles nature, pour sa deuxième édition, en avril en partenariat avec l'association nature en scène,
 - La participation au salon de l'association des Maires d'Ile de France, en effet, Sénéo rejoint les services publics du Grand Paris,
 - Les journées du patrimoine, en septembre,
 - En octobre, obtention du label « Territoire d'eau en transition écologique » par l'association Amorce,
 - Le jardin de Valérien, qui accueille de nombreuses classes de différentes écoles,
- Le fonctionnement du service de Sénéo ;

En 2023, les volumes facturés sont en baisse d'environ 3% par rapport à l'année 2022.

Le service poursuit sa performance, notamment :

 - o La bonne connaissance et la gestion du patrimoine avec un indice à 120/120 points :
 - o Un patrimoine réseau renouvelé constamment dont le taux est à 1.2% pour les canalisations, 15 branchements renouvelés et 2.6% du parc de compteurs a été changé ;
 - o Un grand nombre d'intervention réalisées avec environ 400 fuites réparées, mise en place d'un grand nombre de capteurs acoustiques (1640) ce qui permet de maintenir une très grande performance hydraulique du réseau d'eau potable de la Sénéo,
 - o Le rendement est supérieur à l'objectif contractuel avec un taux à 92.7% et l'indice linéaire de perte est également acceptable (7.2%),


5/14



- L'eau distribuée par Sénéo est 100% conforme aux exigences réglementaires, presque 1700 prélèvements ont été réalisés,
- Le service aux usagers est de bonne qualité, l'accueil des usagers évolue en fonction des besoins. Par exemple, le remplacement de l'accueil clients itinérant aquabus par la mise en place du programme Planète Bleue. Le taux de réclamation est très faible ainsi que les impayés.

- L'économie du service :

- Les recettes du service : 1,4 M€ de subventions et emprunts
- La facture type : augmentation assez élevée du prix au M² due à l'actualisation contractuelle du tarif délégataire (+7.5%) et du contexte inflationniste fort depuis 2022. En revanche, la part Sénéo n'a pas évoluée afin de limiter l'augmentation tarifaire pour les abonnés.
- Les charges s'élèvent à 1.88 €, par M3.

Débats :

M. BEKKOUCHE interroge sur les problématiques présentées par les usagers lors de leur venue à l'accueil de Sénéo. Concernent-elles la qualité de l'eau ?

M. CASY répond que les usagers qui se déplacent viennent principalement pour régler leur facture d'eau.

Les questions de ce type arrivent plutôt par courriel ou lors de nos événements.

M. MARMAGNE questionne sur le taux de renouvellement des canalisations qui varie entre 1.01% et 1.19% soit un renouvellement tous les 85 ans à un siècle.

il demande si les valeurs sont en correspondance avec la durée de vie attendue d'une canalisation ? Est-on à un niveau acceptable ?

M. PIAT, Directeur des services techniques de Sénéo répond que les conduites qui sont posées actuellement sont prévues pour une durée d'environ 100 ans. Toutefois, cette durée de vie va dépendre du contexte et des conditions de pose. Si elles sont sollicitées régulièrement par leur environnement extérieur (corrosion, mouvements de sol), elles seront défectueuses plus tôt.

il précise qu'aujourd'hui, le taux de renouvellement est de 1.2% par an contre 0.8% pour la moyenne nationale, ce qui est satisfaisant.

Mme FISCHER exprime qu'elle souhaite que le Syndicat maintienne ce taux à 1.2% sur le long terme. Elle précise que cet équilibre semble le plus pertinent et que demander davantage entraînerait des coûts et des travaux supplémentaires, ce qui perturberait la vie des citoyens. Il ne s'agit pas de faire de la surenchère pour afficher des résultats plus séduisants.

Dans le cadre de l'évolution de l'indice d'actualisation des tarifs du délégataire appliqué aux abonnés, Mme FISCHER indique que la négociation avec SUEZ se poursuit concernant les achats d'eau en gros. L'objectif est d'annuler les 3,8 M€ de déficit du fonds AEG sur les 3 dernières années.

Concernant les charges du service, M. CASY précise que dans la partie production, il faut y intégrer les coûts de l'usine ainsi que les achats d'eau.

Mme FISCHER complète la présentation en ajoutant que la CCSPL qui s'est réunie le 11 septembre dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité, au RPQS 2023.

Elle rappelle également que ce rapport annuel sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense et aux représentants de leurs communes membres. Il sera mis à disposition des usagers de Sénéo et du public dans les conditions prévues par le CGCT.

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **2** Nombre de votants : **16**

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2024_52 :

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-5, L.5711-1 et L.5211-1 à L.5211-61, D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 modifiant les annexes V et VI du CGCT ;

Vu l'article L.1411-3 du CGCT ;

Vu le contrat de délégation de service public de l'eau potable entré en vigueur à compter du 1er juillet 2015 passé entre Sénéo et la société Suez Eau France agissant en qualité de délégataire ;

Vu le rapport remis par le délégataire pour l'année 2023 élaboré conformément à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la présentation du RPQS faite en séance ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 11 septembre 2024 ;

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur le RPQS à l'unanimité de ses membres en date du 11 septembre 2024 ;

Considérant que le RPQS présente les indicateurs réglementaires sur le prix et la qualité du service ainsi qu'un bilan synthétique de l'activité du Syndicat sur l'exercice 2023 ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2023.

Article 2 : Rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord Seine et Paris Ouest La Défense, ainsi qu'aux représentants de leurs communes membres pour être mis à disposition des usagers de Sénéo. Ce rapport est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

3. Délibération n° 2024_53 : Approbation du Rapport Annuel du Délégué 2023 (RAD)

Objet :

Mme FISCHER donne la parole à M LANGLOIS D'ESTAINOT et M. BULTEAU pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2023.

M LANGLOIS D'ESTAINOT rappelle que le RAD permet d'estimer en partenariat avec notre AMO la qualité de service du délégué.

Il précise que l'évaluation de la performance du service délégué a considérablement évolué à l'occasion de l'avenant triennal de 2021.

Cette évaluation est basée sur les 5 thèmes initiaux du contrat d'origine, mais s'appuie maintenant sur 16 indicateurs représentatifs des enjeux du service. Le niveau d'exigence est fixé à un seuil de 50 % de performance.

Pour 2023, la note globale dépasse ce seuil avec 65.98% contre 54.57% pour 2022, ce qui est en nette amélioration.

Les objectifs contractuels de performance du délégué sont donc atteints.

Au niveau des indicateurs de continuité de service (ICS), le maximum est atteint, avec une excellente performance à 82.71% grâce aux importants moyens mis en place notamment :

- pour la recherche de fuite sur le réseau,
- sur les indicateurs de qualité de l'eau (QED) et
- sur la soutenabilité environnementale du service avec une communication des chantiers de renouvellement à destination des riverains.

En termes de qualité de l'eau, le Syndicat est conforme à 100% avec 5 à 6 analyses par jour, depuis plusieurs années.

La performance en deça des objectifs concerne l'efficacité de la gestion patrimoniale (EGP) du fait du manque de moyens dédiés à la manœuvre des vannes sur le réseau et à une légère dégradation du fonctionnement de la télérelève.

Sur le plan financier, M. BULTEAU prend la parole. Il précise que les produits ont augmentés malgré une baisse des volumes facturés de 3%.

Au niveau des charges :

- Les achats d'eau en gros représentent une augmentation de 8%.
- Les énergies électriques sont en très forte hausse également, 83%, qui s'explique par la hausse significative du tarif de l'électricité en 2023, bien que notre consommation reste raisonnable.

La Commission de Contrôle Financier (CCF) qui s'est tenue, le 13 septembre, s'interroge toujours sur la transparence de SUEZ au niveau de la transmission d'information.

Pour information, la CCF a émis la conclusion suivante :

« Les membres de la commission ont constaté une augmentation des charges liées au contrat, en particulier en ce qui concerne les achats d'eau, la consommation d'énergie électrique et les charges de personnel.

 
8/14

Les services de Sénéo ayant déjà initié des actions dans le cadre de la révision triennale pour faire face à cette augmentation significative, il a été décidé de poursuivre les démarches en cours. Ces actions portent notamment sur l'exclusion des achats d'eau en gros de l'économie du contrat. »

Mme FICHER rappelle que les dépenses liées aux achats d'eau restent préoccupantes, les négociations sont toujours en cours sur l'augmentation des 3 dernières années et sur la révision de la structure de ce contrat car il n'est pas satisfaisant ; l'objectif étant de retrouver notre liberté sur ce sujet.

Débats

M. SITBON demande si les télérelèves sont en 3G ? Sachant que la 3G s'arrête en 2027, quelles seront les conséquences ?

M. PIAT, Directeur des Services Techniques de Sénéo, répond que les émetteurs transmettent via ondes radio, mais que certains émetteurs sont effectivement équipés de la 3G, de façon très minoritaire. Quant à la fin de la 3G, cela est un sujet large et complexe sur d'autres équipements du service, et probablement une évolution des matériaux est à prévoir.

M. PETER interroge sur le résultat de la conformité de la qualité de l'eau. La performance de 100% implique uniquement sur les facteurs réglementaires ou plus ?

Mme FISCHER répond que Sénéo est en conformité avec la réglementation concernant toutes les molécules obligatoires. Nos résultats sont largement inférieurs aux seuils d'alerte, ce qui ne suscite aucune inquiétude.

M. CASY rajoute qu'un suivi est réalisé sur les paramètres dit non réglementaires, pour anticiper une éventuelle évolution de la réglementation.

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **13** Pouvoirs : **2** Nombre de votants : **15**

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2024_53 :

LE COMITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.5211-1 à L.5211-61, L.5711-1, R.1411-8 L.2224-5, et L.5721-1 à L.5722-11, D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 du CGCT modifiant les annexes V et VI du CGCT ;

Vu le contrat de délégation de service public de l'eau potable entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015 passé entre Sénéo et la société Suez Eau France agissant en qualité de délégataire ;

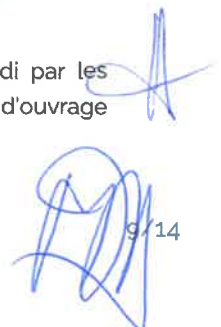
Vu le rapport remis par le délégataire pour l'année 2022 (RAD) ;

Vu l'analyse du RAD réalisée par le groupement titulaire du marché d'assistance au suivi de la DSP ;

Vu l'avis rendu par la Commission de Contrôle Financier (CCF) réunie le 13 septembre 2024 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le du 11 septembre 2024 ;

Considérant que le RAD remis par le délégataire a fait l'objet d'un contrôle approfondi par les services de Sénéo, appuyés par le groupement titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la DSP ;



9/14



Considérant que ce contrôle a suscité des échanges avec le délégataire, ayant permis d'aboutir à une version définitive intégrant les remarques et demandes de précisions émises par Sénéo ;

Considérant que, tant la CCSPL que la CCF ont émis un avis favorable sur le RAD, à l'unanimité de leurs membres ;

Considérant que la CCF a pu, sur la base d'une analyse approfondie du RAD et du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation, formuler des recommandations pour l'avenir du service ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Approuve le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023, tel que présenté à la CCSPL et à la CCF.

Article 2 : Rappelle que le rapport annuel du délégataire sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord Seine et Paris Ouest La Défense, ainsi qu'aux représentants de leurs communes membres pour être mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-14 du CGCT.

4. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pour finir, Mme FISCHER présente un compte rendu des actes signés par délégation, lesquels sont projetés sur le PowerPoint présenté au cours de la séance. Dans un souci de transparence, le tableau est recopié ci-dessous :

MARCHES

Intitulé de l'acte	Attributaires	Montant en € HT	Date	Signataire
Attribution du MS27 refonte de l'interconnexion BF02 située sur le territoire de Puteaux - Paris La Défense (g2) / Accord cadre portant sur des travaux d'extension, de renouvellement et de dévoiement des réseaux d'eau potable (DEC2024-27)	EIFFAGE / SAT	257 103,34 €	10/06/2024	Raphael PIAT
Attribution du marché portant sur l'étude de comptage dans le cadre des travaux de la route des fusillés de la résistance (DEC2024-29)	SEMERU	31 745 €	18/06/2024	Raphael PIAT
Attribution du MS3 relatif aux travaux de réhabilitation du canal d'entrée des filtres biolite T2 / Accord-cadre mono-attributaire portant sur des travaux de génie civil et de second œuvre sur les installations d'eau potable ou bâtementaires du Syndicat (DEC2024-30)	AURA TP	227 700 €	25/06/2024	Raphael PIAT
Attribution de l'accord cadre travaux de renouvellement des conduites route des fusilles de la résistance et rue des plaideurs sur les communes de Nanterre, Suresnes et Puteaux (g2) (DEC2024-31)	URBAINE DE TRAVAUX	12 008 383,32 € HT 750 000 € HT Montant maximum	17/07/2024	Josiane FISCHER
Attribution de l'accord-cadre missions de maîtrise d'œuvre : études et suivi des travaux réalisés sur les infrastructures de distribution et de transport en eau potable de Sénéo (DEC2024-32)	SAFEGE	600 000 € Montant maximum	15/07/2024	Josiane FISCHER
Attribution de l'accord-cadre pour des missions de coordination sécurité - protection de la sante pour les opérations de Sénéo (DEC2024-33)	EXELL SECURITE	150 000 € Montant maximum	15/07/2024	Josiane FISCHER
Attribution de l'accord-cadre pour des travaux de démolition des anciens préfiltres à sable sur le site de l'usine du Mont Valérien (DEC2024-34)	TERSEN - Etablissement PICHETA	358 345 € HT (DPGF) + des prix unitaires fixés au BPU du titulaire pour un montant maximum de 70 000 € HT	11/07/2024	Raphael PIAT
Avenant N° 2 au MS18.1 travaux de réseau	URBAINE DE	9 000 000 €	23/07/2024	Josiane FISCHER



de l'avenue Stalingrad au Boulevard Valmy à Colombes, dans le cadre du projet d'extension du Tramway T1 / Accord cadre portant sur les travaux d'extension, de renouvellement et de dévoiement des réseaux d'eau potable (DEC2024-35)	TRAVAUX / TPU	Montant maximum		
Avenant N° 2 au MS18.3 travaux de réseau de la rue Salvador Allende à la rue Gabriel Péri à Colombes, dans le cadre du projet d'extension du Tramway T1 / Accord-cadre portant sur les travaux d'extension, de renouvellement et de dévoiement des réseaux d'eau potable (DEC2024-36)	URBAINE DE TRAVAUX / TPU	5 500 000 € Montant maximum	23/07/2024	Josiane FISCHER
Avenant N°2 au MS6 travaux de renouvellement des clôtures des sites de SENE0 / Accord cadre portant sur les missions de maîtrise d'Œuvre Génie Civil (DEC2024-37)	SAFEGE	13 736 €	19/07/2024	Raphael PIAT
Attribution du MS5 étude de faisabilité pour la préprogrammation et la programmation du renforcement du sol de l'usine de Mont Valérien - phase 1 / Accord - cadre missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude et suivi technique de projets, d'opérations de travaux, et de projets structurants pour Sénéo (DEC2024-38)	YXO CONSULTANTS	28 590 €	05/08/2024	Jean FRANCOIS
Attribution du MS12 création de la couverture des filtres biolites de l'usine du Mont-Valérien / Accord-cadre pour les missions de maîtrise d'œuvre sur les opérations en eau potable menées sous maîtrise d'ouvrage de Sénéo (DEC2024-39)	SAFEGE	DGPF : 14 910,23 € HT BPU max : 3 500 €HT	22/08/2024	Raphael PIAT
Attribution du MS13 création de la couverture du décanteur Densadeg de l'usine du Mont Valérien / Accord-cadre pour les missions de maîtrise d'œuvre sur les opérations en eau potable menées sous maîtrise d'ouvrage de Sénéo (DEC2024-40)	SAFEGE	DGPF : 12 340,79 € HT BPU max : 3 500 €HT	22/08/2024	Raphael PIAT
Attribution du MS14 création de la	SAFEGE	DGPF :	23/08/2024	Raphael PIAT

couverture du Pulsazur et Pulsatube de l'usine du Mont Valérien / Accord-cadre pour les missions de maîtrise d'œuvre sur les opérations en eau potable menées sous maîtrise d'ouvrage de Sénéo (DEC2024-41)		17 630,91 € HT BPU max : 3 500 €HT		
Avenant N°1 au MS20.2 missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau de transport d'eau potable - dévoiement d'une conduite DN200 sur le pont Arago à Nanterre / Accord cadre missions de maîtrise d'œuvre, études et suivi des travaux réalisés sur les infrastructures de distribution et de transport en eau potable de Sénéo (DEC2024-42)	ARTELIA	42 842,98 €	28/08/2024	Raphael PIAT

CONVENTIONS

Avenant n° 1 à la Convention n°1_2023 passée entre Sénéo, Kynarou et le lycée Paul Painlevé de Courbevoie en vue de la construction d'un ouvrage d'accès à l'eau potable dans le village de Yokele au Togo (DEC2024-28)	Association KYNAROU	Le montant reste inchangé	17/06/2024	Isabelle MASSARD
Convention fixant les modalités technique, administratives et financières pour la réalisation de l'opération de travaux relative à l'extension et dévoiement du réseau AP, ZAC centre-ville - Phase 3 (DEC2024-45)	SEMAG 92	82 615,45 €	13/09/2024	Florent CASY
Protocole transactionnel / Convention d'indemnisation : Mise en œuvre de la théorie de l'imprévision pour prendre en compte la compte des hausses des prix de l'électricité (DEC2024-46)	FREYSSINET	21 579,36 €	19/09/2024	Josiane FISCHER
Convention de financement relative à la prise en charge de remblais allégé au-dessus de la galerie « ARAGO » de Sénéo (DEC2024-47)	Département des Hauts de Seine	410 760 €	04/09/2024	Josiane FISCHER



Mme FISCHER fait part à l'assemblée d'un échange qu'elle a eu avec le Président du SIAAP. Ils ont évoqué la possibilité d'étudier un projet de récupération des eaux traitées de l'usine d'assainissement située à Colombes, ce qui permettrait à Sénéo de gagner en autonomie d'approvisionnement. La faisabilité de ce projet sera étudiée à différents niveaux : technique, budgétaire, réglementaire, etc. Mme FISCHER insiste sur le fait que ce projet n'en est qu'au stade préliminaire et reste incertain.

*

* *

Mme FISCHER demande aux délégués s'ils ont des questions.

Aucune question n'a été formulée.

*

* *

La Présidente remercie l'ensemble des délégués pour leur présence et leur attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain bureau aura lieu le 04 novembre 2024 et la prochaine réunion du comité a été fixée au 13 novembre 2024 par Mme FISCHER.